
Procès-verbal de la séance du Bureau du 13 septembre 2010

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel nominal</i>	(p. 6)
<i>Adoption</i> du procès-verbal du Bureau du 5 juillet 2010	(p. 6)
N° B-2010-1706 <i>Albigny sur Saône - Extension du centre, reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - Phase 1 - Travaux - Voie nouvelle, rue Richerand et Chirat et voie secondaire - Marché n° 2 : travaux d'ouvrages en bois - Autorisation de signer le marché suite à une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 6)
N° B-2010-1707 <i>Albigny sur Saône - Extension du centre et reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - Phase 1 - Travaux - Voie nouvelle, rue Richerand et Chirat et voie secondaire - Marché n° 6 : ouvrages d'art - Autorisation de signer le marché suite à une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 6)
N° B-2010-1708 <i>Saint Priest - Voies de desserte Renault Trucks - Travaux Axe Minerve - Marché n° 1 : voirie - Autorisation de signer le marché suite à une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 6)
N° B-2010-1709 <i>Saint Priest - Voies de desserte Renault Trucks - Travaux Axe Minerve - Marché n° 2 : réseaux secs - Autorisation de signer le marché suite à une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 6)
N° B-2010-1710 <i>Bron - Cession, à l'OPH du Rhône, d'une parcelle de terrain issue du domaine public de la Communauté urbaine de Lyon formant l'actuelle place de la Fraternité -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1711 <i>Bron - Acquisition des lots n° 1137, 1227 et 1417 situés 9, rue Jules Védrières appartenant à M. Bouloukoue et son épouse Mme Florence N Koua -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1712 <i>Bron - Acquisition des lots n° 712 et 812 dépendant du bâtiment C de la copropriété Le Terraillon, située 34, rue Marcel Bramet appartenant à Mme Nicole Germain -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1713 <i>Bron - Acquisition des lots n° 1092, 1182 et 1372 du bâtiment D de la copropriété Le Terraillon située 17, rue Jules Védrières et appartenant à Mme Chérifa Benaziza -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1714 <i>Bron - Acquisition des lots n° 1272 et 1226 dépendant du bâtiment F de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas et appartenant aux époux Ozcan -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1715 <i>Bron - Acquisition des lots n° 969 et 985 dépendant du bâtiment C, escalier 23 de la copropriété La Caravelle, située 356, route de Genas et appartenant à Mme Agnès Claud -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1716 <i>Bron - Acquisition des lots n° 868, 1243 et 1289 dépendant du bâtiment F de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas et appartenant aux conjoints Tourre -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1717 <i>Charbonnières les Bains - Acquisition de 2 parcelles de terrain dépendant d'une propriété communale située route de Paris et chemin des Rivières et appartenant à la commune de Charbonnières les Bains - Constitution d'une servitude pour le passage de 2 canalisations d'eaux pluviales et usées dans la propriété communale -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1718 <i>Corbas - Régularisation du transfert de propriété entre la SERL et la Communauté urbaine de diverses parcelles de terrain nu situées rue de la Vanoise dans la ZAC des Corbèges -</i>	(p. 7)

N° B-2010-1719	<i>Craponne - Acquisition de 3 parcelles de terrain à détacher d'une propriété située rue du Viard, rue du Cimetière et rue du 8 mai 1945 et appartenant à la commune -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1720	<i>Lyon 7° - Acquisition de 2 lots de copropriété à usage de logement et de cave dépendant de l'immeuble situé 210, avenue Berthelot et appartenant à madame Ghislaine Bonnet -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1721	<i>Mions - Acquisition d'une parcelle de terrain située 21, rue Mangetemps et appartenant à Mmes Elise Nicolas et Françoise Badel -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1722	<i>Mions - ZAC des Pesselières - Régularisation de transfert de propriété, entre la SERL et la Communauté urbaine, de diverses parcelles de terrain nu -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1723	<i>Mions - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Mangetemps et appartenant aux co-lotis du lotissement "Les Grillons" -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1724	<i>Oullins - Modification de l'assiette foncière de la place Arles Dufour - Autorisation de signer l'acte rectificatif -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1725	<i>Saint Priest - Acquisition du lot n° 1 de la copropriété située 18, rue Maréchal Leclerc et appartenant aux époux De Matos -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1726	<i>Saint Priest - Libération d'un local commercial situé 18, rue Maréchal Leclerc exploité par la SARL DM Bijoux -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1727	<i>Saint Priest - Acquisition d'un immeuble situé 5, rue Condorcet et appartenant aux conjoints Rastel -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1728	<i>Villeurbanne - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 79, route de Genas et appartenant à la société France Terre Villeurbanne Galtier -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1729	<i>Villeurbanne - Acquisition d'une parcelle de terrain située 22, rue Georges Courteline et appartenant à la SNC Courteline -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1730	<i>Villeurbanne - Acquisition d'un appartement constituant le lot n° 9 dans un immeuble situé 47, cours de la République et appartenant aux époux Santovena -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1731	<i>Ecully - Cession, à la société immobilière Saint Dominique Savio, d'une propriété communautaire bâtie située chemin de la Sauvegarde - Angle chemin du Fort -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1732	<i>Irigny - Cession, à la Ville, de 2 parcelles de terrain nu situées route Neuve "Les Côtes" -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1733	<i>Lyon 3° - Revente, à l'OPH Grand Lyon Habitat, de l'immeuble situé 146, avenue Lacassagne -</i>	(p. 7)
N° B-2010-1734	<i>Oullins - Cession, à la Ville, d'une parcelle de terrain située boulevard Général de Gaulle -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1735	<i>Oullins - Cession, à la société Cité nouvelle, d'un tènement immobilier situé 58, rue Pasteur et 33-35, rue Voltaire -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1736	<i>Rillieux la Pape - Cession, à la société Foncière du Léman, d'un tènement situé 110, rue du Companet -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1737	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Cession, à la commune, d'une parcelle de terrain située chemin du David -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1738	<i>Saint Fons - Revente, à l'OPH du Rhône, de l'immeuble situé 45, avenue Jean Jaurès -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1739	<i>Saint Priest - Revente, à la Ville, d'un immeuble situé 43, rue Ambroise Paré -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1740	<i>Saint Priest - Cession, à la société Pomona, de terrains nus situés rue André Cotton et cadastrés sous les numéros 20 (pour partie), 21, 203 (pour partie) et 204 de la section BZ -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1741	<i>Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Cession, à la SERL, d'un tènement immobilier situé 51, avenue de la République -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1742	<i>Vaulx en Velin - Cession, à la commune, de 2 parcelles de terrain situées rue Maurice Audin -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1743	<i>Rillieux la Pape - Echange, sans soulte, avec la SA d'HLM Eriia, de parcelles de terrain situées dans le quartier du Mont Blanc - Abrogation de la décision n° B-2006-4545 du Bureau du 4 septembre 2006 -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1744	<i>Rillieux la Pape - Echange sans soulte, avec la Ville, de parcelles de terrain situées dans le quartier du Mont Blanc - Abrogation de la décision n° B-2006-4543 du Bureau du 4 septembre 2006 -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1745	<i>Rillieux la Pape - Echange sans soulte, avec la copropriété Résidence du Mont Blanc, de parcelles de terrain situées quartier Mont Blanc - Abrogation de la décision n° B-2006-4546 du Bureau du 4 septembre 2006 -</i>	(p. 8)

N° B-2010-1746	<i>Feyzin - Autorisation donnée à la société Finapar (Broc Marché) de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé ZI des Iles et cadastré sous le numéro 142 de la section BP -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1747	<i>Décines Charpieu - Convention relative à la mise à disposition temporaire de terrains communautaires, situés lieu-dit le Montout, au profit de la société Foncière du Montout, afin de prolonger le délai de réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, dans le cadre de l'opération d'aménagement du Grand Stade - Autorisation de signer un avenant n° 1 -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1748	<i>Lyon 3° - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la SCI SEPR-AFPIA, d'une partie du tènement immobilier communautaire situé 49, rue Feuillat -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1749	<i>Lyon 6° - Mise à disposition par bail emphytéotique, à la société HMF, de l'immeuble situé 99, rue Tronchet - Abrogation de la décision n° B-2009-1301 du Bureau du 30 novembre 2009 -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1750	<i>Villeurbanne - Indemnisation pour résiliation du bail commercial dont est titulaire la SAS Districlean dans un immeuble situé 22, avenue Paul Krüger -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1751	<i>Feyzin - Réaménagement de la rue du docteur Jean Long - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP) -</i>	(p. 8)
N° B-2010-1752	<i>Ecully - Avenant au bail emphytéotique conclu avec la société editrice de la chaîne européenne multilingue d'informations Euronews (SECEMIE) pour la mise à disposition du tènement situé 58-60, chemin de la Mouilles -</i>	(p. 10)
N° B-2010-1753	<i>Givors - Caluire et Cuire - Villeurbanne - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire -</i>	(p. 10)
N° B-2010-1754	<i>Fourniture d'outillage, de fixations, de produits métallurgiques et de serrurerie pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 10)
N° B-2010-1755	<i>Location montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion des locaux gérés par la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 10)
N° B-2010-1756	<i>Lyon 2° - Saint Priest - Lacs des eaux pluviales du parc technologique Porte des Alpes à Saint Priest - Installation de renouvellement des eaux de la Darse à Lyon Confluence - Autorisation de signer un marché pour des prestations de maintenance à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 10)
N° B-2010-1757	<i>Lyon 9° - Marché public pour la construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage situés au 84, avenue Sidoine Apollinaire - Lot n° 4 : charpente, structure bois, bardage bois - Autorisation de signer un avenant n° 1 -</i>	(p. 10)
N° B-2010-1758	<i>Travaux de revêtement de sols souples - Remplacement de moquette à l'hôtel de Communauté - Autorisation de signer un marché de travaux -</i>	(p. 10)
N° B-2010-1759	<i>Pierre Bénite - Requalification de la place de la Paix - Autorisation de signer les marchés de travaux et de fourniture -</i>	(p. 11)
N° B-2010-1760	<i>Corbas - ZAC Pôle alimentaire - Travaux primaires - Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des infrastructures - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public -</i>	(p. 11)
N° B-2010-1761	<i>Lyon 8° - ZAC Mermoz nord - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 11)
N° B-2010-1762	<i>Oullins - Pierre Bénite - Aménagement des locaux des équipes politiques de la ville - Attribution d'une subvention aux communes d'Oullins et de Pierre Bénite -</i>	(p. 11)
N° B-2010-1763	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Mission d'animation du plan de sauvegarde des copropriétés Grandes terres des vignes et Montelier - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 11)
N° B-2010-1764	<i>Villeurbanne - Quartier Jacques Monod - Travaux de création d'une voirie nouvelle - Lot n° 1 : voirie réseaux - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 11)
N° B-2010-1765	<i>Pierre Bénite - Réalisation d'aménagements sur le patrimoine de la Sollar et de l'OPH du Rhône - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et à la Sollar -</i>	(p. 11)
N° B-2010-1766	<i>Saint Priest - ZAC du Triangle - Maîtrise d'oeuvre pour les travaux primaires - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre suite à une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Indemnisation des membres libéraux du jury -</i>	(p. 11)
N° B-2010-1767	<i>Saint Priest - ZAC du Triangle - Mandat pour la conduite des études de maîtrise d'oeuvre et des travaux primaires - Autorisation de signer le marché pour des prestations de mandataire à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 11)

N° B-2010-1768	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Quartiers Mas du Taureau et Pré de l'Herpe - Projet de renouvellement urbain - Financement du poste de chargé de mission peuplement et relogements - Approbation de convention -</i>	(p. 11)
N° B-2010-1769	<i>Territoire communautaire - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation d'une convention avec la société anonyme Gabriel Rosset -</i>	(p. 11)
N° B-2010-1770	<i>Bron - Quartier du Terraillon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions -</i>	(p. 11)
N° B-2010-1771	<i>Décines Charpieu - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions -</i>	(p. 11)
N° B-2010-1772	<i>Meyzieu - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions -</i>	(p. 11)
N° B-2010-1773	<i>Neuville sur Saône - Quartiers de la Source et de l'Echo - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions -</i>	(p. 12)
N° B-2010-1774	<i>Pierre Bénite - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions -</i>	(p. 12)
N° B-2010-1775	<i>Saint Fons - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation d'une convention -</i>	(p. 12)
N° B-2010-1776	<i>Saint Priest - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2010 - Approbation de conventions -</i>	(p. 12)
N° B-2010-1777	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Programmation 2010 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de conventions -</i>	(p. 12)
N° B-2010-1778	<i>Vénissieux - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions -</i>	(p. 12)
N° B-2010-1779	<i>Mesures quantitatives et qualitatives d'effluents dans le réseau d'assainissement et le milieu naturel - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 12)
N° B-2010-1780	<i>Fourniture de matériel de sécurité et autres matériels en aluminium pour le système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 12)
N° B-2010-1781	<i>Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 1, 7 et 8 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 12)
N° B-2010-1782	<i>Fourniture de pièces détachées et maintenance pour supprimeurs installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 12)
N° B-2010-1783	<i>Francheville - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçon 4 (4.1, 4.2 et 4.3) - Construction d'un collecteur d'un diamètre de 800 millimètres et d'un diamètre de 300 millimètres - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 12)
N° B-2010-1784	<i>Limonest - Restructuration du système d'assainissement - Travaux de suppression de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 12)
N° B-2010-1785	<i>Meyzieu - Avenue de la Libération - Reconstruction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 500 mm - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 12)
N° B-2010-1786	<i>Saint Fons - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Contrôles de performance sur les stations d'épuration à Saint Fons et la Feyssine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 13)
N° B-2010-1787	<i>Vaulx en Velin - Boulevard urbain Est - Rue Garibaldi - Restructuration du réseau d'assainissement - Tranches 2 et 3 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 13)
N° B-2010-1788	<i>Marcy l'Etoile - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Création d'un bassin de traitement par filtres plantés de roseaux sur déversoirs d'orage à Marcy l'Etoile - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec le groupement d'entreprises Epurnature-Sint -</i>	(p. 13)
N° B-2010-1789	<i>Villeurbanne - Quartier des Brosses - Ilot de la Poudrette - Travaux d'assainissement - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 13)
N° B-2010-1790	<i>Prestations de sonorisation et logistique audiovisuelle - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 14)
N° B-2010-1791	<i>Communication sur le Grand Projet de Ville de la Duchère - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 14)

N° B-2010-1792	<i>Marché attribué à la société Orsid Rhône-Alpes - Lot n° 1 - Routage des documents de gestion et de communication - Autorisation de signer l'avenant de transfert à la société Asphéria -</i>	(p. 14)
N° B-2010-1793	<i>Chassieu - Décines Charpieu - Accessibilité Grand Stade - Mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour la conception et la réalisation de l'accès sud du Grand Stade - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 14)
N° B-2010-1794	<i>Coordination de la coopération entre l'Agence française de développement, la Communauté urbaine de Lyon et la Société des transports de Rabat Salé - Autorisation de signature un marché fractionné à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 14)
N° B-2010-1795	<i>Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin pour une mission à Montréal (Canada) et New York (Etats-Unis) -</i>	(p. 14)
N° B-2010-1796	<i>Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Hubert Julien-Laferrière et Pierre Crédoz pour une mission à Erevan (Arménie) -</i>	(p. 14)
N° B-2010-1797	<i>Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Michel Reppelin pour une mission à Shanghai (Chine) -</i>	(p. 14)
N° B-2010-1798	<i>Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean Paul Colin pour une mission à Shanghai (Chine) -</i>	(p. 14)
N° B-2010-1799	<i>Tierce maintenance des sites Internet de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 14)
N° B-2010-1800	<i>Contrat d'assurance Responsabilité civile décennale de la salle 3000 - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché -</i>	(p. 14)
N° B-2010-1801	<i>Prestations de formation pour les agents de la Communauté urbaine de Lyon - Bureautique communicante PAO et CAO/DAO - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 14)
N° B-2010-1802	<i>Lyon - Territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Mission d'étude, d'expertise et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite et la mise en oeuvre d'intervention artistique dans les projets d'aménagement - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 15)
N° B-2010-1803	<i>Garanties d'emprunts accordées à des organismes de logements sociaux -</i>	(p. 15)
N° B-2010-1804	<i>Réaménagement d'une partie de la dette souscrite par la Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 15)
N° B-2010-1805	<i>Garanties d'emprunts accordées à des organismes de logements sociaux : Crédit foncier de France -</i>	(p. 15)
N° B-2010-1806	<i>Rillieux la Pape - Refinancement des emprunts Crédit foncier de France n°45 3624 678 P et 45 1102 907 V souscrits par la Semcoda pour des opérations situées à Rillieux la Pape -</i>	(p. 15)
N° B-2010-1807	<i>Villeurbanne - Refinancement des emprunts Crédit foncier de France n° 45 5577850 449 W et 45 714977 049 U souscrits par la Semcoda pour des opérations situées à Villeurbanne -</i>	(p. 15)
N° B-2010-1808	<i>Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à l'Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales (AACT) -</i>	(p. 15)
N° B-2010-1809	<i>Contrôle des émissions (air, eau, résidus, bruit) issues du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-Sud - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 16)
N° B-2010-1810	<i>Dépannage, remorquage, convoyage et remisage des véhicules de la Communauté urbaine de Lyon en panne sur la voie publique - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 16)
N° B-2010-1811	<i>Caluire et Cuire - Réaménagement de la place Jules Ferry - Lot n° 3 : kiosques - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché -</i>	(p. 16)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 13 septembre 2010 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Bureau, dûment convoqués le 6 septembre 2010 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRESIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Dounia Besson pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Besson vous avez la parole.

(Madame Dounia Besson est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Adoption du procès-verbal du Bureau du 5 juillet 2010

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du Bureau du 5 juillet 2010. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

N° B-2010-1706 - Albigny sur Saône - Extension du centre, reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - Phase 1 - Travaux - Voie nouvelle, rue Richerand et Chirat et voie secondaire - Marché n° 2 : travaux d'ouvrages en bois - Autorisation de signer le marché suite à une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

N° B-2010-1707 - Albigny sur Saône - Extension du centre et reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - Phase 1 - Travaux - Voie nouvelle, rue Richerand et Chirat et voie secondaire - Marché n° 6 : ouvrages d'art - Autorisation de signer le marché suite à une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

N° B-2010-1708 - Saint Priest - Voies de desserte Renault Trucks - Travaux Axe Minerve - Marché n° 1 : voirie - Autorisation de signer le marché suite à une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

N° B-2010-1709 - Saint Priest - Voies de desserte Renault Trucks - Travaux Axe Minerve - Marché n° 2 : réseaux secs - Autorisation de signer le marché suite à une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers numéros B-2010-1706 à B-2010-1709. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. LE VICE-PRESIDENT ABADIE, rapporteur : Oui, monsieur le Président. Donc, j'ai 4 dossiers : 2 qui concernent la commune d'Albigny sur Saône et 2 qui concernent la commune de Saint Priest.

Le premier dossier concerne un marché de travaux d'ouvrages en bois pour l'extension du centre et la reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS). Cette opération est inscrite, bien sûr, à la PPI.

La commission permanente d'appel d'offres, en séance du 16 juillet 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Jacquard Espaces Verts pour la somme de 52 660 € HT.

Le présent dossier concerne l'autorisation qui vous donnée pour signer ce marché, monsieur le Président.

Le 2° dossier concerne toujours le Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS), phase 1, travaux voie nouvelle. Cette opération est inscrite à la PPI. La commission permanente d'appel d'offres, en séance du 30 juillet, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises De Filippis/Carrion TP pour un montant de 464 435,18 € HT. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer ces marchés.

Les 2 autres dossiers concernent les voies de desserte Renault Trucks : le 1er concerne la réalisation de travaux préparatoires et de terrassement, la confection de structure et de revêtements de chaussée, de pistes cyclables et de trottoirs de la voie de desserte - axe Minerve à Saint Priest.

L'opération est inscrite à la PPI. La commission d'appel d'offres, en séance du 30 juillet, a classé les offres et choisi l'offre variante de l'entreprise Guintoli Rhône-Alpes/Siorat Rhône-Alpes pour un montant de 895 435,50 € HT.

Le 2° dossier concerne la réalisation du génie civil et de la pose des fourreaux urbains de télécommunication de la voie de desserte.

Le Conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant de 10 530 000 € TTC et la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 30 juillet 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Collet René pour un montant de 126 662,00 € HT. L'autorisation est donnée au Président pour signer ce marché. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° B-2010-1710 - Bron - Cession, à l'OPH du Rhône, d'une parcelle de terrain issue du domaine public de la Communauté urbaine de Lyon formant l'actuelle place de la Fraternité - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1711 - Bron - Acquisition des lots n° 1137, 1227 et 1417 situés 9, rue Jules Védrines appartenant à M. Bouloukoue et son épouse Mme Florence N Koua - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1712 - Bron - Acquisition des lots n° 712 et 812 dépendant du bâtiment C de la copropriété Le Terraillon, située 34, rue Marcel Bramet appartenant à Mme Nicole Germain - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1713 - Bron - Acquisition des lots n° 1092, 1182 et 1372 du bâtiment D de la copropriété Le Terraillon située 17, rue Jules Védrines et appartenant à Mme Chérifa Benaziza - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1714 - Bron - Acquisition des lots n° 1272 et 1226 dépendant du bâtiment F de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas et appartenant aux époux Ozcan - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1715 - Bron - Acquisition des lots n° 969 et 985 dépendant du bâtiment C, escalier 23 de la copropriété La Caravelle, située 356, route de Genas et appartenant à Mme Agnès Claud - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1716 - Bron - Acquisition des lots n° 868, 1243 et 1289 dépendant du bâtiment F de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas et appartenant aux conjoints Tourre - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1717 - Charbonnières les Bains - Acquisition de 2 parcelles de terrain dépendant d'une propriété communale située route de Paris et chemin des Rivières et appartenant à la commune de Charbonnières les Bains - Constitution d'une servitude pour le passage de 2 canalisations d'eaux pluviales et usées dans la propriété communale - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1718 - Corbas - Régularisation du transfert de propriété entre la SERL et la Communauté urbaine de diverses parcelles de terrain nu situées rue de la Vanoise dans la ZAC des Corbèges - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1719 - Craponne - Acquisition de 3 parcelles de terrain à détacher d'une propriété située rue du Viard, rue du Cimetière et rue du 8 mai 1945 et appartenant à la commune - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1720 - Lyon 7° - Acquisition de 2 lots de copropriété à usage de logement et de cave dépendant de l'immeuble situé 210, avenue Berthelot et appartenant à madame Ghislaine Bonnet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1721 - Mions - Acquisition d'une parcelle de terrain située 21, rue Mangetemps et appartenant à Mmes Elise Nicolas et Françoise Badel - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1722 - Mions - ZAC des Pesselières - Régularisation de transfert de propriété, entre la SERL et la Communauté urbaine, de diverses parcelles de terrain nu - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1723 - Mions - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Mangetemps et appartenant aux co-lotés du lotissement "Les Grillons" - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1724 - Oullins - Modification de l'assiette foncière de la place Arles Dufour - Autorisation de signer l'acte rectificatif - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1725 - Saint Priest - Acquisition du lot n° 1 de la copropriété située 18, rue Maréchal Leclerc et appartenant aux époux De Matos - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1726 - Saint Priest - Libération d'un local commercial situé 18, rue Maréchal Leclerc exploité par la SARL DM Bijoux - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1727 - Saint Priest - Acquisition d'un immeuble situé 5, rue Condorcet et appartenant aux conjoints Rastel - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1728 - Villeurbanne - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 79, route de Genas et appartenant à la société France Terre Villeurbanne Galtier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1729 - Villeurbanne - Acquisition d'une parcelle de terrain située 22, rue Georges Courteline et appartenant à la SNC Courteline - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1730 - Villeurbanne - Acquisition d'un appartement constituant le lot n° 9 dans un immeuble situé 47, cours de la République et appartenant aux époux Santovena - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1731 - Ecully - Cession, à la société immobilière Saint Dominique Savio, d'une propriété communautaire bâtie située chemin de la Sauvegarde - Angle chemin du Fort - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1732 - Irigny - Cession, à la Ville, de 2 parcelles de terrain nu situées route Neuve "Les Côtes" - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1733 - Lyon 3° - Revente, à l'OPH Grand Lyon Habitat, de l'immeuble situé 146, avenue Lacassagne - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1734 - Oullins - Cession, à la Ville, d'une parcelle de terrain située boulevard Général de Gaulle - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1735 - Oullins - Cession, à la société Cité nouvelle, d'un tènement immobilier situé 58, rue Pasteur et 33-35, rue Voltaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1736 - Rillieux la Pape - Cession, à la société Foncière du Léman, d'un tènement situé 110, rue du Companet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1737 - Saint Didier au Mont d'Or - Cession, à la commune, d'une parcelle de terrain située chemin du David - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1738 - Saint Fons - Revente, à l'OPH du Rhône, de l'immeuble situé 45, avenue Jean Jaurès - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1739 - Saint Priest - Revente, à la Ville, d'un immeuble situé 43, rue Ambroise Paré - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1740 - Saint Priest - Cession, à la société Pomona, de terrains nus situés rue André Cotton et cadastrés sous les numéros 20 (pour partie), 21, 203 (pour partie) et 204 de la section BZ - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1741 - Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Cession, à la SERL, d'un tènement immobilier situé 51, avenue de la République - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1742 - Vaulx en Velin - Cession, à la commune, de 2 parcelles de terrain situées rue Maurice Audin - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1743 - Rillieux la Pape - Echange, sans soulte, avec la SA d'HLM Erilia, de parcelles de terrain situées dans le quartier du Mont Blanc - Abrogation de la décision n° B-2006-4545 du Bureau du 4 septembre 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1744 - Rillieux la Pape - Echange sans soulte, avec la Ville, de parcelles de terrain situées dans le quartier du Mont Blanc - Abrogation de la décision n° B-2006-4543 du Bureau du 4 septembre 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1745 - Rillieux la Pape - Echange sans soulte, avec la copropriété Résidence du Mont Blanc, de parcelles de terrain situées quartier Mont Blanc - Abrogation de la décision n° B-2006-4546 du Bureau du 4 septembre 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1746 - Feyzin - Autorisation donnée à la société Finapar (Broc Marché) de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé ZI des Iles et cadastré sous le numéro 142 de la section BP - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1747 - Décines Charpieu - Convention relative à la mise à disposition temporaire de terrains communautaires, situés lieu-dit le Montout, au profit de la société Foncière du Montout, afin de prolonger le délai de réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, dans le cadre de l'opération d'aménagement du Grand Stade - Autorisation de signer un avenant n° 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1748 - Lyon 3° - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la SCI SEPR-AFPIA, d'une partie du tènement immobilier communautaire situé 49, rue Feuillat - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1749 - Lyon 6° - Mise à disposition par bail emphytéotique, à la société HMF, de l'immeuble situé 99, rue Tronchet - Abrogation de la décision n° B-2009-1301 du Bureau du 30 novembre 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1750 - Villeurbanne - Indemnisation pour résiliation du bail commercial dont est titulaire la SAS Districlean dans un immeuble situé 22, avenue Paul Krüger - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1751 - Feyzin - Réaménagement de la rue du docteur Jean Long - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral rapporte les dossiers numéros B-2010-1710 à B-2010-1751. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. LE VICE-PRESIDENT BARRAL, rapporteur : Monsieur le Président, j'ai divers dossiers, les premiers concernant des acquisitions : les dossiers n° B-2010-1723, B-2010-1729, B-2010-1719 et B-2010-1717, respectivement, Mions, Villeurbanne, Craponne et Charbonnières les Bains. Il s'agit d'acquisitions de petit foncier pour de l'aménagement de voirie de proximité. Ces acquisitions se feront à titre gratuit.

Le dossier n° B-2010-1720 à Lyon 7° et le dossier n° B-2010-1721 à Mions, toujours dans le cadre de voirie de proximité, concernant l'acquisition de 2 lots de copropriétés et d'un terrain pour un montant de 117 000 €.

Le dossier n° B-2010-1727 à Saint Priest, se situe dans le cadre de l'aménagement du boulevard urbain "est" (BUE). Il s'agit de l'acquisition d'une maison pour un montant de 290 000 €.

Le dossier n° B-2010-1730 à Villeurbanne, dans le cadre de la liaison nord-sud et l'élargissement du carrefour de la République, il s'agit de l'acquisition d'un logement pour un montant de 42 000 €.

A Villeurbanne, le dossier n° B-2010-1728 dans le cadre de l'aménagement de la route de Genas, est relatif à l'acquisition d'un terrain de 175 mètres carrés. Cette acquisition se fera à titre gratuit.

A Saint Priest, les dossiers n° B-2010-1725 et B-2010-1726, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) de Saint Priest, ont pour objet l'acquisition d'une maison pour un montant de 531 700 €.

A Bron, les dossiers n° B-2010-1711, B-2010-1712, B-2010-1713, B-2010-1714, B-2010-1715 et B-2010-1716, dans le cadre de l'ORU de Bron concernent l'acquisition de 6 logements, d'un garage, de 6 caves, de 2 parkings et des parties communes s'y rattachant pour un montant de 503 150 €.

Le dossier n° B-2010-1722 à Mions concerne dans le cadre de la liquidation de la ZAC des Pesselières, l'acquisition à la SERL des terrains et de divers ouvrages de voirie pour un montant de 1 840 286,60 € TTC. Ces voiries seront inscrites dans le domaine public de la voirie de la Communauté urbaine.

Pour le dossier n° B-2010-1718 à Corbas, dans le cadre de la liquidation de la ZAC des Corbèges, il s'agit également d'acquérir à la SERL divers ouvrages et terrains pour un montant de 1 499 784 € qui seront intégrés au domaine public de la voirie de la Communauté urbaine.

Dans le cadre de cessions, il s'agit de céder à la SERL, pour le dossier n° B-2010-1741, à Tassin la Demi Lune, pour la ZAC du Centre, 2 bâtiments, 2 locaux commerciaux et 3 emplacements de stationnement pour un montant de 500 000 €.

Pour le dossier n° B-2010-1734 à Oullins, il s'agit de céder à la ville d'Oullins, pour de la valorisation d'espaces verts et notamment, la création de chemins piétons, un terrain de 2 305 mètres carrés pour un montant de 238 000 €.

Pour le dossier n° B-2010-1732, il s'agit de céder à la ville d'Irigny, pour l'aménagement d'un chemin piéton, un terrain de 1 231 mètres carrés pour un montant de 82 000 €.

Le dossier n° B-2010-1736 à Rillieux la Pape, dans le cadre du parc d'activités pour la relocalisation de la société Gabialex, consiste à céder à la société Foncière du Léman, un tènement de 14 509 mètres carrés. Cette cession se fait suite à une consultation et ce terrain sera cédé pour un montant de 615 523,32 €.

Le dossier n° B-2010-1742, il s'agit de céder à la ville de Vaulx en Velin, pour l'extension du planétarium, un terrain d'une surface de 449 mètres carrés. Cette cession se fera à titre gratuit.

A Lyon 3°, à la suite de la préemption, le dossier n° B-2010-1733, il s'agit de céder à l'OPH Grand Lyon Habitat pour la réalisation de 5 logements prêt locatif à usage social (PLUS) et Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), un immeuble, une maison et 11 garages pour un montant de 445 116 €.

Le dossier n° B-2010-1735, à Oullins : il s'agit de céder à la société nouvelle, un bâtiment comprenant une maison et 4 petits bâtiments attenants pour un montant de 300 000 € qui permettra de réaliser 17 logements PLUS et 3 logements PLAI.

Le dossier n° B-2010-1737 à Saint Didier au Mont d'Or, il s'agit de céder à la ville pour la réalisation d'assainissement autonome, suite à préemption, un terrain de 7 523 mètres carrés pour un montant de 1 350 €.

Le dossier n° B-2010-1739 concerne la cession, à la ville de Saint Priest, pour des équipements socio-culturels, de 3 bâtiments pour un montant de 265 000 €.

Concernant le dossier n° B-2010-1731 à Ecully, à la suite de l'abandon de projet, il s'agit de céder à la société immobilière Saint Dominique Savio pour intégrer ce terrain de 55 mètres carrés à cette propriété, une partie de bâtiment plus ce terrain, pour un montant de 60 979,62 €.

A Saint Fons, le dossier n° B-2010-1738 permet de céder à l'OPAC du Rhône, à la suite de la préemption, un immeuble pour un montant de 480 000 € qui permettra de réaliser 20 logements PLUS et 4 logements PLAI.

Le dossier n° B-2010-1740 à Saint Priest est relatif à la cession à la société Pomona, d'un terrain de 3 889 mètres carrés pour l'extension de l'entreprise. Ce terrain sera cédé au prix de 194 450 €.

Le dossier n° B-2010-1710 à Bron, il s'agit de céder à l'OPH du Rhône pour réaliser la Maison du Rhône, espace petite enfance et 30 logement sociaux, un terrain de 1 785 mètres carrés, pour un montant de 625 000 €.

Divers dossiers, notamment à Rillieux la Pape, le dossier n° B-2010-1743, B-2010-1744 et B-2010-1745, pour l'aménagement de l'espace extérieur. Il s'agit de céder à la SA HLM Eriolia et à la ville de Rillieux la Pape, un terrain de 11 918 mètres carrés. Il s'agit en fait d'un échange qui se fera sans soule.

Pour le dossier n° B-2010-1749 à Lyon 6°, il s'agit de mettre à disposition de la société HMF, un immeuble pour réaliser 7 logements PLUS et 3 logements PLAI. Cet immeuble sera cédé par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans avec un loyer pour 40 ans, de 40 € et pour les 15 années restantes un loyer annuel de 10 000 €, avec un droit d'entrée de 637 500 €.

Concernant le dossier n° B-2010-1748, à Lyon 3°, il s'agit d'une mise à disposition d'un terrain par bail emphytéotique pour la réalisation de la 2° tranche de la SEPR. Ce bail emphytéotique serait sur une durée de 50 ans et ce terrain sera mis à disposition gratuitement.

A Décines-Charpieu, le dossier n° B-2010-1747, entre dans le cadre de la foncière du Montout et des diagnostics d'archéologie préventifs pour l'aménagement du Grand Stade. Il s'agit de prolonger la mise à disposition du terrain jusqu'au 31 mars 2011 pour permettre à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) de poursuivre les fouilles.

Pour le dossier n° B-2010-1750 à Villeurbanne, dans le cadre de l'aménagement du périmètre Grandclément, suite à l'acquisition d'une propriété à la SCI Hensyl, il s'agit maintenant de réaliser un bail commercial de la société Districlean pour un montant de 170 000 €.

A Oullins, le dossier n° B-2010-1724 est relatif à la place Arles Dufour. Suite à une erreur matérielle dans les actes, il s'agit de modifier l'assiette foncière de ce tènement.

Le dossier n° B-2010-1751 à Feyzin, est relatif à la rue du docteur Long et à l'engagement de la procédure de DUP pour l'aménagement de cette rue.

Enfin, le dossier n° B-2010-1746 à Feyzin, il s'agit d'autoriser la société Finapar (Broc marché) de déposer un permis de construire sur ce tènement.

Voilà, monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Bouju, Barge, Brachet, Da Passano et Rivalta n'ayant pas pris part ni au débat, ni au vote des dossiers n° B-2010-1718, B-2010-1722 et B-2010-1741, monsieur Charrier n'ayant pas pris part ni au débat, ni au vote du dossier n° B-2010-1743 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° B-2010-1752 - Ecully - Avenant au bail emphytéotique conclu avec la société editrice de la chaîne européenne multilingue d'informations Euronews (SECEMIE) pour la mise à disposition du tènement situé 58-60, chemin de la Mouilles - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2010-1753 - Givors - Caluire et Cuire - Villeurbanne - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2010-1754 - Fourniture d'outillage, de fixations, de produits métallurgiques et de serrurerie pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2010-1755 - Location montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion des locaux gérés par la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2010-1756 - Lyon 2° - Saint Priest - Lacs des eaux pluviales du parc technologique Porte des Alpes à Saint Priest - Installation de renouvellement des eaux de la Darse à Lyon Confluence - Autorisation de signer un marché pour des prestations de maintenance à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2010-1757 - Lyon 9° - Marché public pour la construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage situés au 84, avenue Sidoine Apollinaire - Lot n° 4 : charpente, structure bois, bardage bois - Autorisation de signer un avenant n° 1 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2010-1758 - Travaux de revêtement de sols souples - Remplacement de moquette à l'hôtel de Communauté - Autorisation de signer un marché de travaux - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Blein rapporte les dossiers numéros B-2010-1752 à B-2010-1758. Monsieur Blein, vous avez la parole.

M. LE VICE-PRÉSIDENT BLEIN, rapporteur : Tout d'abord, le dossier n° 2010-1752 est retiré de l'ordre du jour.

Pour le dossier n° B-2010-1753, il s'agit de divers permis de démolir et de construire. Pour les permis de démolir, ils concernent les bâtiments situés 6, rue Schmidt à Villeurbanne, 35, rue Jean Claude Pieroux à Givors et 16, rue Dufour à Caluire et Cuire. Pour les permis de construire, il s'agit des aménagements de locaux situés sur le boulevard Stalingrad à Villeurbanne. Ce dossier vise à vous autoriser à signer ces différents permis.

Le dossier n° B-2010-1754 concerne la fourniture d'outillage, de fixations, de produits métallurgiques et de serrurerie pour les services de la Communauté urbaine. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à bons de commandes :

- le lot n° 2 : fixations et consommables à l'entreprise Descours Cabaud,

- le lot n° 3 : produits métallurgiques à l'entreprise KDI,

- le lot n° 4 : serrurerie à l'entreprise Quincaillerie Moderne.

Le dossier n° B-2010-1755 concerne un marché à bons de commandes pour la location montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion pour les locaux gérés par la Communauté urbaine à l'entreprise Sitex, pour un montant minimum de 300 000 € HT et un maximum de 1 200 000 € HT.

Le dossier n° B-2010-1756 vous autorise à signer le marché à bons de commande pour la maintenance des lacs de retenues des eaux pluviales du parc technologique Porte des Alpes à Saint Priest et de l'installation de renouvellement des eaux de la Darse à Lyon Confluence ainsi que tous les actes y afférents, avec le groupement ETRE/SATIF pour une durée maximum de 4 ans pour un total de 30 000 € HT minimum ou de 120 000 € HT maximum.

Le dossier n° B-2010-1757 concerne un avenant à un marché public qui avait été conclu pour réaliser la construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de la brigade de nettoyage rue Sidoine Apollinaire dans le 9° arrondissement.

Il s'avère que, suite à des observations du contrôleur technique, il y a lieu de faire un avenant à l'entreprise Favrat Construction Bois pour un montant de 3 124,72 € HT.

Enfin, le dossier n° B-2010-1758 concerne les travaux de revêtement de sols souples. Ce dossier vise à vous autoriser à signer le marché à bons de commande pour le revêtement de sols souples en vu du remplacement de la moquette à l'hôtel de Communauté, ainsi que, bien sûr, tous les actes y afférents avec l'entreprise Sape pour un montant maximum de 406 640 € TTC.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur Blein. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLEIN.

N° B-2010-1759 - Pierre Bénite - Requalification de la place de la Paix - Autorisation de signer les marchés de travaux et de fourniture - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° B-2010-1760 - Corbas - ZAC Pôle alimentaire - Travaux primaires - Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des infrastructures - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° B-2010-1761 - Lyon 8° - ZAC Mermoz nord - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bouju rapporte les dossiers numéros B-2010-1759 à B-2010-1761. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. LE VICE-PRESIDENT BOUJU, rapporteur : Merci monsieur le Président, le dossier n° 2010-1759 concerne la commune de Pierre Bénite et la requalification de la place de la Paix. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés :

- lot n° 1 avec l'entreprise Sept Carrière, pour un montant de 118 336 € HT,

- lot n° 2 avec l'entreprise Coiro TP/Eurovia Lyon, pour un montant de 493 375,50 € HT,

- lot n° 3 avec l'entreprise SPIE Sud-Est pour un montant de 53 403,80 € HT,

- lot n° 4 avec l'entreprise Coiro TP/Eurovia Lyon, pour un montant de 77 078,70 € HT,

- lot n° 5 avec l'entreprise Green Style, pour un montant de 63 763,61 HT et les travaux vont commencer, monsieur le Président, dès le mois de novembre.

Le dossier n° B-2010-1760 concerne un avenant n° 2 sur des travaux primaires sur la ZAC du pôle alimentaire. Cet avenant n° 2, d'un montant de 5 500 € HT, porte le marché de maîtrise d'oeuvre à un montant de 361 024,50 € HT.

Le 3° dossier concerne l'attribution et l'autorisation à monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des espaces publics sur la ZAC Mermoz nord. L'offre du groupement d'entreprises conjoint Ginger Environnement et Infrastructures-Anne-Laure Giroud-Tim Boursier Mougnot a été retenue et le montant de la prestation est de 816 590 € HT. Voilà les 3 dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, donc je les mets aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Barge, Brachet, Da Passano et Rivalta n'ayant pas pris part, ni au débat, ni au vote du dossier n° B-2010-1760 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Monsieur Bouju n'ayant pas pris part au vote du dossier n° B-2010-1760.

Rapporteur : M. le Vice-Président BOUJU.

N° B-2010-1762 - Oullins - Pierre Bénite - Aménagement des locaux des équipes politiques de la ville - Attribution d'une subvention aux communes d'Oullins et de Pierre Bénite - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1763 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Mission d'animation du plan de sauvegarde des copropriétés Grandes terres des vignes et Montelier - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1764 - Villeurbanne - Quartier Jacques Monod - Travaux de création d'une voirie nouvelle - Lot n° 1 : voirie réseaux - Autorisation de signer le marché - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1765 - Pierre Bénite - Réalisation d'aménagements sur le patrimoine de la Sollar et de l'OPH du Rhône - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et à la Sollar - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1766 - Saint Priest - ZAC du Triangle - Maîtrise d'oeuvre pour les travaux primaires - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre suite à une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Indemnisation des membres libéraux du jury - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° B-2010-1767 - Saint Priest - ZAC du Triangle - Mandat pour la conduite des études de maîtrise d'oeuvre et des travaux primaires - Autorisation de signer le marché pour des prestations de mandataire à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° B-2010-1768 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Quartiers Mas du Taureau et Pré de l'Herpe - Projet de renouvellement urbain - Financement du poste de chargé de mission peuplement et relogements - Approbation de convention - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1769 - Territoire communautaire - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation d'une convention avec la société anonyme Gabriel Rosset - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1770 - Bron - Quartier du Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1771 - Décines Charpieu - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1772 - Meyzieu - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1773 - Neuville sur Saône - Quartiers de la Source et de l'Echo - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1774 - Pierre Bénite - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1775 - Saint Fons - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1776 - Saint Priest - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2010 - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1777 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Programmation 2010 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2010-1778 - Vénissieux - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Charrier rapporte les dossiers numéros B-2010-1762 à B-2010-1778. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. LE VICE-PRESIDENT CHARRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président.

Le dossier n° B-2010-1762 concerne la commune de Oullins et celle de Pierre Bénite. Il vous est proposé d'attribuer une subvention à chacune des 2 communes pour participer au financement de l'aménagement des locaux des équipes politiques de la ville : 2 500 € pour la commune d'Oullins, 42 500 € pour la commune de Pierre-Bénite.

Le dossier n° B-2010-1763 concerne la commune de Vénissieux. Ce dossier vous propose le lancement de la procédure d'appel d'offres et l'autorisation de signer le marché en vue de signer la mission d'animation du plan de sauvegarde des copropriétés Grandes Terres des vignes et Montelieu.

Le dossier n° B-2010-1764 concerne la commune de Villeurbanne, et plus particulièrement, le quartier Jacques Monod. Il vous est proposé d'autoriser la signature du marché, lot n° 1 : voirie réseaux, en vue de la réalisation des travaux de création d'une voirie nouvelle.

Le dossier n° B-2010-1765 se rapporte à la commune de Pierre Bénite, et il est proposé d'attribuer des subventions à l'OPH du Rhône et à la Sollar en vue d'aménager un certain nombre d'équipements de proximité dans les quartiers de Haute Roche.

Le dossier n° B-2010-1766 concerne la commune de Saint Priest. Il est proposé, outre l'indemnisation des membres libéraux du jury, mais aussi de signer le marché de maîtrise d'œuvre, à la suite d'une procédure d'appel d'offres, en vue

de la réalisation des travaux primaires. Le marché est à signer avec le groupement Ingerop-Hors Champs pour un montant de 878 880,60 €.

Le dossier n° B-2010-1767 concerne toujours la ZAC du Triangle à Saint Priest et il est proposé de signer le marché avec l'OPH du Rhône en vue d'assurer le mandat à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le dossier n° B-2010-1768 concerne la ville de Vaulx en Velin, le GPV, plus particulièrement, les quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe. Ce dossier propose notre participation à la mission de suivi pour le peuplement et le relogement des familles dans ce quartier. La convention est à signer avec ABC HLM.

Ensuite, les autres dossiers définissent la programmation 2010 des conventions de gestion sociale et urbaine de proximité.

Alors, tout d'abord, le premier dossier n° B-2010-1769, la convention avec Gabriel Rosset, et les dossiers suivants concernent les communes de Bron, Décines-Charpieu, Meyzieu, Neuville sur Saône, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin et Vénissieux. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, monsieur Charrier.

Adoptés à l'unanimité, monsieur Brachet n'ayant pas pris part ni au débat, ni au vote des dossiers n° B- 2010-1772 et B-2010-1778 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARRIER.

N° B-2010-1779 - Mesures quantitatives et qualitatives d'effluents dans le réseau d'assainissement et le milieu naturel - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° B-2010-1780 - Fourniture de matériel de sécurité et autres matériels en aluminium pour le système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° B-2010-1781 - Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 1, 7 et 8 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de l'eau -

N° B-2010-1782 - Fourniture de pièces détachées et maintenance pour presseurs installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de l'eau -

N° B-2010-1783 - Francheville - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçon 4 (4.1, 4.2 et 4.3) - Construction d'un collecteur d'un diamètre de 800 millimètres et d'un diamètre de 300 millimètres - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° B-2010-1784 - Limonest - Restructuration du système d'assainissement - Travaux de suppression de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° B-2010-1785 - Meyzieu - Avenue de la Libération - Reconstruction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 500 mm - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° B-2010-1786 - Saint Fons - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Contrôles de performance sur les stations d'épuration à Saint Fons et la Feyssine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° B-2010-1787 - Vaulx en Velin - Boulevard urbain Est - Rue Garibaldi - Restructuration du réseau d'assainissement - Tranches 2 et 3 - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° B-2010-1788 - Marcy l'Etoile - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Création d'un bassin de traitement par filtres plantés de roseaux sur déversoirs d'orage à Marcy l'Etoile - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec le groupement d'entreprises Epurnature-Sint - Direction de l'eau -

N° B-2010-1789 - Villeurbanne - Quartier des Brosses - Ilot de la Poudrette - Travaux d'assainissement - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers numéros B-2010-1779 à B-2010-1789. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. LE VICE-PRESIDENT COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° B-2010-1779 concerne le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relatives aux mesures quantitatives et qualitatives des effluents dans le réseau d'assainissement et du milieu naturel, pour un engagement de commande de 70 000 € HT minimum et 200 000 € HT maximum.

Le dossier n° B-2010-1780 concerne le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de matériels de sécurité et autres matériels en aluminium pour le système d'assainissement de la Communauté urbaine pour un engagement de commande de 50 000 € HT minimum et de 200 000 € HT maximum.

Le dossier n° B-2010-1781 concerne lui aussi, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relatives aux travaux d'extension d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire, 3 lots, lots n° 1, 7 et 8 pour un montant global de 5 200 000 € HT sur 2 années. Cela concerne essentiellement du chemisage et des travaux dans les collecteurs. Le lot n° 1 concerne les 9 arrondissements de Lyon et Villeurbanne.

Le dossier n° B-2010-1782 concerne lui aussi, un lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de pièces détachées et maintenance pour compresseurs installés sur les stations d'épuration et de relèvement du Grand Lyon. Il y a 3 lots :

- lot n° 1 et 2 : un engagement global de commandes de 40 000 € minimum et 150 000 € maximum,

- le lot n° 3 : 25 000 € minimum et 90 000 € maximum.

Le dossier n° B-2010-1783 concerne une autorisation à donner à monsieur le Président pour signer un marché concernant la restructuration à Francheville du collecteur de l'Yzeron, le tronçon 4. Il s'agit d'un collecteur de 800 mm et un autre de 300 mm. La commission permanente d'appel d'offres du 9 juillet 2010 propose le groupement d'entreprises Smce Reha/Stracchi, pour un montant de 759 799,55 € HT.

Le dossier n° B-2010-1784 concerne aussi une autorisation à donner à monsieur le Président pour signer un marché

concernant la commune de Limonest pour la suppression de la station d'épuration qui est remplacée par une station de relevage.

Donc, il y a 2 lots, le lot n° 1 concernant la création d'un poste de refoulement pour un montant de 1 885 721,93 €. La commission permanente d'appel d'offres propose le groupement d'entreprises CBR TP/Cardem/Sogea Rhône-Alpes. Pour le lot n° 2, la création d'un réseau de refoulement, y compris les travaux spéciaux du micro-tunnelier, la commission permanente d'appel d'offres propose le groupement d'entreprises Sogea Rhône-Alpes/CSM Bessac pour un montant de 781 096,50 €.

Le lot n° B-2010-1785 concerne la commune de Meyzieu, avenue de la Libération et la reconstruction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 500 mm. La commission permanente d'appel d'offres propose l'entreprise SPI Batignolles Pétaviv pour un montant de 234 452 € HT.

Le dossier n° B-2010-1786, pour les communes de Saint Fons, Villeurbanne et Vaulx en Velin est relatif à une autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché concernant les contrôles de performance sur les stations d'épuration à Saint Fons et la Feyssine. Pour une durée de 11 mois, la commission permanente d'appel d'offres propose de signer le marché effectivement pour un montant minimum de 100 000 € HT et maximum 300 000 €.

Ensuite, le dossier n° B-2010-1787 concerne le boulevard urbain Est, rue Garibaldi, pour la restructuration du réseau d'assainissement, tranche 2 et 3, au Carré de Soie. La commission permanente d'appel d'offres propose le groupement d'entreprises Ebm/Sogea/Gantelet-Galaberthier/Deluermoz pour un montant de 2 039 642,30 € HT.

Le dossier n° B-2010-1789 concerne le quartier des Brosses, sur l'îlot de la Poudrette, avec l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer un marché d'assainissement. La commission permanente d'appel d'offres propose l'entreprise Stracchi pour un montant de 193 838,71 € HT.

Le dernier dossier n° B-2010-1788 concerne la commune de Marcy l'Etoile. Je vais insister longuement car il est plus intéressant que les autres. Dans le cadre du projet de la restructuration du collecteur de l'Yzeron, la direction de l'eau projette la réalisation de 4 traitements naturels sur déversoirs d'orage. Ce sont des bassins par filtres plantés de roseaux sur les communes évoqués précédemment, en vue d'améliorer la qualité des rejets au milieu naturel et répondre ainsi au contrat de rivière Yzeron Vif.

Les rejets urbains, par temps de pluie sont très différents des effluents par temps sec, et sont moins organiques. Les polluants sont principalement fixés sur les particules, et c'est pourquoi la direction de l'eau s'est tournée sur le Cemagref, spécialiste sur la question, pour développer ensemble une technologie innovante et adaptée à cette problématique. Ensemble, nous avons répondu à un appel à candidature, avec ce qui nous a permis d'être retenus. Ce projet s'appelle SEGTEUP qui a été accepté par l'ANR en décembre 2008.

C'est pourquoi, nous ne pouvons pas lancer un appel d'offres à concurrence mais nous demandons l'autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence, car dans cette convention et dans ce contrat entre les partenaires, il y a une clause de confidentialité liée à ce projet.

Le montant de l'opération avec les entreprises Epurnature-Sint s'élève à un montant de 583 086,60 € HT.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, je mets ces dossiers aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° B-2010-1790 - Prestations de sonorisation et logistique audiovisuelle - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de l'information et de la communication -

N° B-2010-1791 - Communication sur le Grand Projet de Ville de la Duchère - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de l'information et de la communication -

N° B-2010-1792 - Marché attribué à la société Orsid Rhône-Alpes - Lot n° 1 - Routage des documents de gestion et de communication - Autorisation de signer l'avenant de transfert à la société Asphéria - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRESIDENT : Je rapporte les dossiers numéros B-2010-1790 à B-2010-1792. Il s'agit, comme chaque fois, de prestations de sonorisation et de logistique audiovisuelle, avec autorisation de signer un marché. Ensuite, il s'agit de communication sur le Grand Projet de Ville de la Duchère, avec là aussi, une autorisation de signer les marchés. Enfin, un marché attribué à la société Orsid Rhône-Alpes, routage de documents de gestion et de communication et l'autorisation de signer l'avenant de transfert à la société Asphéria.

Y a-t-il des remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° B-2010-1793 - Chassieu - Décines Charpieu - Accessibilité Grand Stade - Mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour la conception et la réalisation de l'accès sud du Grand Stade - Autorisation de signer le marché - Direction des grands projets -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte le dossier numéro B-2010-1793. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. LE VICE-PRESIDENT CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer le marché de coordination, sécurité et protection de la santé (CSPS) pour la conception et la réalisation de l'accès sud au Grand Stade avec l'entreprise Presents pour un montant de 103 334,40 € TTC.

Je rappelle simplement que les travaux relatifs à l'accès sud visent à créer, entre Eurexpo et le Grand Stade, un site propre : des voies nouvelles et des aménagements de voiries existants, un ouvrage de franchissement de voirie et les travaux annexes d'assainissement eau pluviale. Chacun aura pu lire les problèmes liés à la difficulté de l'enquête publique sur la ligne T 2 mais néanmoins, l'accès sud entre Eurexpo et le Grand Stade ne change pas le contenu de cette mission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, tout à l'heure, sur la ligne T 2, monsieur Bernard Rivalta en dira peut-être quelques mots, puis madame Annie Guillemot. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° B-2010-1794 - Coordination de la coopération entre l'Agence française de développement, la Communauté urbaine de Lyon et la Société des transports de Rabat Salé - Autorisation de signature un marché fractionné à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière rapporte le dossier numéro B-2010-1794. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. LE VICE-PRESIDENT JULIEN-LAFERRIERE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit dans le cadre de notre coopération avec la ville de Rabat d'autoriser la signature d'un marché pour assurer la coordination de la coopération et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de notre Communauté urbaine avec l'Agence française de développement (AFD) et la Société de transports de Rabat Salé (STRS) pour la mise en exploitation du tramway de Rabat.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIERE.

N° B-2010-1795 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin pour une mission à Montréal (Canada) et New York (Etats-Unis) - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° B-2010-1796 - Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Hubert Julien-Laferrière et Pierre Crédoz pour une mission à Erevan (Arménie) - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° B-2010-1797 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Michel Reppelin pour une mission à Shanghai (Chine) - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° B-2010-1798 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean Paul Colin pour une mission à Shanghai (Chine) - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° B-2010-1799 - Tierce maintenance des sites Internet de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° B-2010-1800 - Contrat d'assurance Responsabilité civile décennale de la salle 3000 - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° B-2010-1801 - Prestations de formation pour les agents de la Communauté urbaine de Lyon - Bureautique communicante PAO et CAO/DAO - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih rapporte les dossiers numéros B-2010-1795 à B-2010-1801. Madame Frih, vous avez la parole.

MME LA VICE-PRESIDENTE FRIH, rapporteur : Monsieur le Président, pour commencer je vais vous demander d'accorder 4 mandats spéciaux :

- le 1^{er} à monsieur le Vice-Président Jean-Michel Daclin, pour une mission à Montréal dans le cadre du réseau Délice et une mission à New-York pour participer à l'assemblée générale des Lyonnais de New-York ;

- le 2^o mandat sera accordé à messieurs les Vice-Présidents Hubert Julien-Laferrière et Pierre Crédoz pour une mission à Erevan pour assister aux assises franco-arméniennes,

- le 3^o à monsieur le Vice-Président Michel Reppelin pour une mission à Shanghai où il participera à la conférence organisée par GDF-Suez sur le thème de l'intégration des pôles industriels dans la ville,

- et le 4^o à monsieur le Vice-Président Jean-Paul Colin pour une mission toujours à Shanghai pour participer à la semaine sur l'eau du pavillon Rhône-Alpes.

Le dossier n° B-2010-1799, pour lequel je vous demande d'approuver le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché ayant pour objet la tierce maintenance des sites Internet de la Communauté urbaine de Lyon et d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour un montant global minimum de 358 800 € TTC et pour un montant global maximum de 1 076 400 € TTC.

Le dossier n° B-2010-1800 concerne un contrat d'assurance responsabilité civile décennale de la salle 3 000. Nous avons, par la décision du Bureau du 8 février 2010 autorisé la signature d'un marché public de service pour le contrat d'assurance responsabilité civile décennale pour 2 lots de travaux de la salle 3 000.

En effet, nous avons 2 entreprises titulaires des marchés de travaux qui avaient l'obligation de fournir au maître d'ouvrage une attestation responsabilité civile décennale et qu'il n'avait pas faite. Le marché a été notifié le 12 mars 2010 à la société courtage AON, avec pour assureur la société Sagebat pour un montant de 156 980,11 € TTC.

Et puis, une des 2 sociétés qui n'avaient pas fourni sa responsabilité civile, l'a fait début juin 2010. Donc, le cabinet de courtage AON, en accord avec l'assureur Sagebat, accepte de passer un avenant à la police d'assurance responsabilité civile décennale souscrite par la Communauté urbaine.

Je vous demande donc d'approuver l'avenant n° 1 à ce marché et d'autoriser monsieur le Président à le signer.

Pour finir, le dossier n° 2010-1801 : il s'agit d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu avec la société Edugroupe pour des prestations de formation pour les agents de la Communauté urbaine et d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° B-2010-1802 - Lyon - Territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Mission d'étude, d'expertise et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite et la mise en oeuvre d'intervention artistique dans les projets d'aménagement - Autorisation de signer le marché - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas rapporte le dossier numéro B-2010-1802. Madame Gelas, vous avez la parole.

MME LA VICE-PRESIDENTE GELAS, rapporteur : Oui, monsieur le Président, chers collègues, ce dossier porte sur une assistance à maîtrise d'ouvrage, assistance spécialisée pour les projets d'aménagement qui ont ou peuvent avoir une dimension artistique et créative, notamment en art contemporain. On pense, bien sûr, à Rives de Saône mais aussi à l'Anneau bleu ou au secteur de la Part-Dieu.

Il s'agit d'autoriser monsieur le Président, pour cette mission d'assistance, à signer le marché à bon de commande d'une durée de un an, reconductible 2 fois, avec le prestataire Smile and co, avec un montant annuel maximum de 75 000 € HT.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° B-2010-1803 - Garanties d'emprunts accordées à des organismes de logements sociaux - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie -

N° B-2010-1804 - Réaménagement d'une partie de la dette souscrite par la Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie -

N° B-2010-1805 - Garanties d'emprunts accordées à des organismes de logements sociaux : Crédit foncier de France - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie -

N° B-2010-1806 - Rillieux la Pape - Refinancement des emprunts Crédit foncier de France n°45 3624 678 P et 45 1102 907 V souscrits par la Semcoda pour des opérations situées à Rillieux la Pape - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie -

N° B-2010-1807 - Villeurbanne - Refinancement des emprunts Crédit foncier de France n° 45 5577850 449 W et 45 714977 049 U souscrits par la Semcoda pour des opérations situées à Villeurbanne - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie -

N° B-2010-1808 - Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à l'Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales (AACT) - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Pédrini rapporte les dossiers numéros B-2010-1803 à B-2010-1808. Madame Pédrini, vous avez la parole.

MME LA VICE-PRESIDENTE PÉDRINI, rapporteur : Merci, monsieur le Président, 6 dossiers :

- le dossier n° B-2010-1803 porte sur des garanties d'emprunts accordées à des organismes de logements sociaux. Il consolide des opérations présentées par 8 entreprises dont je fais grâce des noms mais qui figurent dans le corps du dossier. Le prêteur est la Caisse des dépôts et consignations. Cette opération porte sur 1 464 logements dont 857 en réhabilitation et le montant total garanti est de 53 451 987 €

- le dossier n° B-2010-1804 concerne le réaménagement d'une partie de la dette souscrite par la Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il s'agit du refinancement à des conditions plus avantageuses de prêts garantis déjà par le Grand Lyon sans incidence sur l'encours.

- le dossier n° B-2010-1805 porte sur des garanties d'emprunts accordées de logements sociaux. Le prêteur est le Crédit Foncier de France. Ce dossier consolide les opérations présentées par 4 entreprises de l'habitat. Là aussi, je ne les cite pas, ils sont dans le corps du dossier. Il s'agit d'opérations de constructions portant sur 63 logements. Le montant total garanti est de 4 178 373 €

- le dossier n° B-2010-1806 concerne le refinancement des emprunts Crédit Foncier de France, souscrits par la Semcoda pour des opérations situées à Rillieux la Pape. Il s'agit du refinancement à des conditions plus avantageuses de prêts déjà garantis par la Communauté urbaine, sans incidence sur l'encours.

- et pour terminer, le dossier n° B-2010-1807 concerne le refinancement des emprunts Crédit Foncier de France souscrits par la Semcoda pour des opérations situées cette fois à Villeurbanne. Il s'agit, là aussi, du refinancement à des conditions plus avantageuses de prêts déjà garantis par la Communauté urbaine, sans incidence sur l'encours.

J'ai oublié le dossier n° B-2010-1808 qui portait sur l'adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à l'Association des acheteurs des collectivités territoriales. Cette association nous permet de bénéficier des échanges et des réflexions et plus de 650 collectivités y adhèrent. Le montant de la cotisation est modique puisqu'il s'agit de 180 € pour l'année 2010.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés, monsieur Brachet n'ayant pas pris part ni au débat, ni au vote des dossiers n° B- 2010-1803 et B-2010-1805 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

N° B-2010-1809 - Contrôle des émissions (air, eau, résidus, bruit) issues du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-Sud - Autorisation de signer le marché - Direction de la propreté -

N° B-2010-1810 - Dépannage, remorquage, convoyage et remisage des véhicules de la Communauté urbaine de Lyon en panne sur la voie publique - Autorisation de signer le marché - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte les dossiers numéros B-2010-1809 et B-2010-1810. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. LE VICE-PRESIDENT PHILIP, rapporteur : Merci monsieur le Président. Le dossier n° B-2010-1809 concerne le contrôle des émissions en air, eau, résidus et bruit de l'incinérateur de Lyon-Sud. Il s'agit d'une autorisation, pour le Président, de signer un marché à bons de commande.

Le dossier suivant n° B-2010-1810 concerne le dépannage, le remorquage, le convoyage et le remisage des véhicules de la Communauté urbaine. Il concerne l'autorisation, pour le Président, de signer un marché avec l'entreprise Cochet.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° B-2010-1811 - Caluire et Cuire - Réaménagement de la place Jules Ferry - Lot n° 3 : kiosques - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché - Direction des grands projets

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien rapporte le dossier numéro B-2010-1811. Madame Vullien, vous avez la parole.

MME LA VICE-PRESIDENTE VULLIEN, rapporteur : Oui, monsieur le Président, il s'agit du réaménagement de la place Jules Ferry et l'autorisation de signer un avenant pour les 3 kiosques. Durant les travaux, on s'est aperçu qu'il serait préférable de mettre un bandeau périphérique en débord en zinc qui -nous dit-on- dure 50 ans alors que de la lasure durerait que 3 ou 4 ans. C'est un avenant pour un pourcentage de 2,75 % uniquement et -nous dit-on- cela sera amorti en dix ans.

M. LE PRESIDENT : Superbe ! Merci bien. Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

M. LE PRESIDENT : Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous devons aller visiter les superbes locaux qu'un certain nombre de Vice-Présidents viennent de se voir attribuer et nous en profiterons pour boire un apéritif ensemble, si vous le voulez bien.

Ah, oui, sur la ligne T2, d'abord, j'oubliais ! Monsieur Bernard Rivalta et madame Annie Guillemot.

M. LE VICE-PRESIDENT RIVALTA : Comme tout le monde le sait, Eurexpo est un des éléments majeurs de l'image de l'agglomération et de son fonctionnement dans le milieu économique, avec quelques grands secteurs phares, dont l'un s'appelle le salon Pollutec. Evidemment, nous sommes en concurrence avec quelques grands pays européens qui cherchent à récupérer les salons, les uns après les autres.

Le salon Pollutec a accueilli -je le rappelle- 60 000 visiteurs la dernière fois. C'est de la haute technologie en général, de la technologie du développement durable. C'est donc, à la fois, une image "grand public" mais à la fois une "image technologique forte". Nous sommes en concurrence sur la survie de Pollutec

au niveau de Lyon car Paris, bien évidemment, a compris l'enjeu d'une telle opération.

Mais, je rappelle que ce que nous faisons ici, c'est aussi de défendre l'image de notre agglomération sur des créneaux comme celui-là. Il y en a d'autres, bien évidemment, au niveau de la médecine, du matériel de transports en commun, de cars, les moteurs, etc. Nous devons être concurrentiels dans le milieu européen. C'est la raison pour laquelle, nous avons été sollicités, à plusieurs reprises pour améliorer la desserte d'Eurexpo.

Je rappelle qu'il existe un contentieux difficile à résoudre, dont celui de l'accès par l'autoroute pour permettre de rentrer sur Chassieu et, par conséquent, donc sur le site plus facilement. Ce problème perdure depuis plusieurs années dans la mesure où il apparaît un désaccord entre les ingénieurs de l'équipement et le préfet, sur une question de dangerosité d'un piquage et également, sur le coût, à savoir qui paie pour ce type de travaux. Cela avance progressivement et bientôt une solution sera trouvée sur ce sujet.

L'autre élément de desserte important concerne les transports en commun. Le fait d'avoir prolongé le métro jusqu'à la Soie ainsi que la ligne T 3, permet d'avoir un pôle relativement fort au niveau de l'agglomération.

Une voirie avait été tracée le long de la ligne T 3 pour les bus jusqu'au Boulevard urbain sud et lorsque le Conseil général aura terminé la réalisation du Boulevard urbain "est", il sera facile de se rendre jusqu'à Eurexpo dans un temps réduit qui est de l'ordre de 15 minutes. Une desserte cadencée par bus pouvait s'effectuer en 7 minutes.

Le second projet a été de prolonger la ligne de tramway T 2 qui devait remonter en direction de l'université, tout droit vers le carrefour de l'aviation, puis prendre le boulevard de l'Europe et la voie de bus en site propre existant pour aller desservir Eurexpo.

La réforme de l'entrée d'Eurexpo est en cours et une station de tramway a été intégrée afin d'avoir un bon contact. De la même façon, à l'intérieur d'Eurexpo, une 2^e entrée sera prévue pour qu'au moment de 2 salons, les entrées puissent être distinctes et que l'accès soit plus facile pour chaque salon. C'est la raison pour laquelle, il avait été décidé de ne pas arrêter le tramway à l'entrée principale, mais éventuellement de le continuer jusqu'à la 2^e entrée de façon à avoir une meilleure desserte.

Dans la discussion que nous avons eue, avec madame Guillemot, maire de Bron, il a paru utile de faire passer la ligne à l'intérieur de Bron par l'avenue François Mitterrand et d'avoir une double fonction.

Je le rappelle, et c'est le discours que je tiens au niveau de la desserte du Grand Stade, ce n'est pas un objectif unique. Chaque fois qu'il est possible d'avoir une utilisation multiple, il faut essayer de la prendre en considération. A l'inverse, il n'est pas possible de dénaturer le principe de la desserte en question et de faire en sorte, qu'à un moment donné, on soit obligé de faire des détours pour se rendre à Eurexpo.

Pour les habitants du quartier, il y a 2 types d'opposition :

- l'une située sur la rue du Chêne comprenant une quinzaine de villas qui ne souhaitent pas avoir le passage du tramway à proximité de chez eux,

- la seconde, ce sont des personnes qui proposent de le faire passer au rond-point des 7 chemins, sauf que cela entraîne une perte de temps de 1,30 minute en passant par Bron.

J'ai eu l'occasion d'en discuter avec le Président de la Chambre de commerce en lui faisant comprendre qu'il serait important de trouver un compromis, en collaboration avec madame Guillemot, maire de Bron, afin que le résultat soit satisfaisant pour tout le monde. Il avait d'ailleurs accepté ce principe.

Actuellement, il est demandé d'avancer davantage. Cela signifie que le projet d'Eurexpo risque d'être dénaturé, avec trois minutes supplémentaires de trajet. De plus, cela coupe par 2 fois le boulevard de l'Europe qui est déjà engorgé régulièrement, d'autant plus lorsqu'il y a des salons importants au niveau d'Eurexpo.

Force est de constater que ces 2 solutions n'ont pas été entendues par le commissaire-enquêteur qui en propose une 3^e. La commune de Chassieu souhaite aussi que cette ligne passe par une autre voie qui l'éloignerait encore davantage mais qui permettrait une meilleure desserte de Chassieu.

Le projet initial devait desservir Eurexpo et en définitive, il devient incohérent par dossier à ces différents éléments. Le projet d'Eurexpo, tel qu'il est, n'est pas réhabilitable d'une capacité de réaménagement par la suite d'une voie ou d'une branche qui irait jusqu'à Chassieu, avec une desserte sur le secteur "est". Dans ce cas, il s'agit d'un autre projet.

Lors de la conférence de presse, je teindrai à éclaircir certains points :

Tout d'abord, le projet concerne la desserte d'Eurexpo et le commissaire-enquêteur a évoqué le problème du Stade alors qu'il doit émettre un avis uniquement par dossier au projet d'Eurexpo.

Les commissaires-enquêteurs outrepassent une grande partie de leurs droits et vont jusqu'à dire que même pour Eurexpo, un équipement comme le métro serait nécessaire. Etant donné que le commissaire-enquêteur n'est pas élu, ne vote pas les impôts, ni les financements, il ne devrait pas émettre un tel point de vue.

Il existe un vrai problème politique sur le rôle du commissaire-enquêteur par rapport au rôle des élus. Il n'est pas possible de continuer dans ces conditions et cette question d'Eurexpo est symbolique. En effet, si les projets proposés sont déviés, cela signifie que les discussions et les choix des élus n'ont plus de sens. Il ne faudrait pas que les élus ne puissent plus maîtriser, ni sur le principe de desserte, ni sur le principe des coûts. En effet, la solution proposée par le commissaire-enquêteur coûte 15 à 20 M€ supplémentaires mais personne ne sait qui en aura la charge. Je crains que, dans ce cas, il ne s'agisse du Sytral.

Je rappelle qu'il existe des budgets et des plans de mandat qui sont votés par des responsables et que la dette doit être maîtrisée par rapport à la capacité d'investissement. C'est ce que les élus essaient de faire et il ne faut pas que quelqu'un d'autre décide à leur place pour en garder le contrôle.

Je dois faire savoir que le projet en question est celui de la desserte d'Eurexpo et à partir de là, toutes les considérations du commissaire-enquêteur qui parlent d'autres dessertes sont hors sujets et hors débats.

De plus, les élus ne sont pas opposés à un effort d'extension par la suite, du processus et du système puisque cela a déjà été fait sur Saint Priest. Cela ne peut être effectif que dans le cadre d'une concertation dans la structure adéquate, par les élus qui en ont la responsabilité et qui prennent leurs responsabilités en votant les budgets et les projets.

Je tiens à faire savoir que certaines de ces propositions sont malvenues ou farfelues sur les coûts ou par dossier au choix d'un métro ou d'un tramway.

Enfin, par dossier notamment à la commune de Bron sur laquelle madame Guillemot prendra la parole, la proposition du commissaire-enquêteur entraîne la création d'une voie à sens unique, ce qui n'est pas souhaitable car il s'agit d'un axe majeur. Cela est possible en supprimant la piste cyclable et les trottoirs, en coupant les arbres et cette suggestion sera rejetée par la population.

Il existe une déviation de la responsabilité politique qui devient un acte majeur et c'est la raison pour laquelle, il est nécessaire d'être clairs et sévères. Les élus ont voté et voteront à nouveau au sein du comité syndical du Sytral, la desserte d'Eurexpo sur le schéma qui est un compromis et qui démontre que les élus ne sont pas obstinés, qu'il est possible d'envisager des évolutions mais dans le cadre de certaines limites. Il n'est pas possible de rallonger l'itinéraire et de dénaturer le projet.

Par conséquent, j'ai demandé la présence d'une personne de la Chambre de commerce qui est du Médef et de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). Ces personnes gèrent Eurexpo et pourront expliquer que si Lyon n'assure plus l'organisation du salon Pollutec, c'est 60 000 visiteurs en moins avec une emblématique et un équilibre financier de cet ensemble majeur sur l'ensemble de l'agglomération qui disparaît. A un moment donné, il est nécessaire de s'exprimer clairement sur le sujet.

Il fait savoir qu'il reste rigide sur ce point car il n'est pas possible d'accepter une telle proposition, sinon demain les élus ne pourront plus rien maîtriser du projet de desserte du Grand Stade. Il ne faut pas que ce projet parte à la dérive alors que les élus ont effectué un travail rationnel. Il sera aussi nécessaire de rencontrer le Préfet, afin qu'il prenne, lui aussi, ses responsabilités. Il n'est pas possible de faire un discours au niveau de l'Etat sur les coûts économiques, la dynamique économique, l'emploi et que les projets à venir, soient réalisés dans de mauvaises conditions.

Je tiens à souligner que ce projet est clair, simple, et qu'il a nécessité de nombreuses heures de réunions publiques. Je refuse que ce projet puisse faire à nouveau l'objet d'une nouvelle étude.

Mme LA VICE-PRESIDENTE GUILLEMOT : J'avoue avoir été stupéfaite sur l'avis du commissaire-enquêteur, étant donné que ce dossier avait fait l'objet d'une concertation. En effet, 12 maisons sont impactées mais je reconnais que ce secteur se situe en ville.

Deux solutions étaient envisagées sur Bron, l'une qui passait par l'Ecole de santé, sans habitants et l'autre qui pouvait desservir le lycée. Le trajet était identique sur le plan de la durée. Une concertation préalable a été réalisée 6 mois auparavant, avec plus de 95 % de personnes qui étaient d'accord sur le trajet proposé.

Dans l'enquête publique, il y a 404 avis favorables et 275 avis défavorables mais avec la participation des habitants concernés par le Grand Stade. Le souci actuel est que le commissaire-enquêteur demande d'axer le trajet sur Eurexpo et de desservir la commune de Chassieu. Cela est éventuellement possible mais il lui a été démontré que cet itinéraire ne pouvait pas passer par l'avenue Salvador Allende.

17 expropriations sont nécessaires pour cela et 15 à 20 M€ supplémentaires, sinon il convient de réaliser une voie à sens unique mais cela reste impossible. De plus, cette avenue dispose d'un terrain de tennis, d'un stade, et il n'est pas possible de supprimer tous les stationnements. Les habitants de l'avenue Salvador Allende ne sont effectivement pas d'accord mais n'étaient pas concernés par l'enquête publique. Il y a donc un réel problème.

J'ajoute que le commissaire-enquêteur émet un avis défavorable sans réserve et propose que l'itinéraire passe aux 7 chemins bien que cela ne soit pas possible, compte tenu du coût et de l'expropriation. Il propose de passer par un terrain privé qui est hors de prix, alors que la rue du Chêne se situe en face du site propre actuel qui amène à Eurexpo.

Je suis d'accord avec les propos du Vice-Président Rivalta. Il faut sérieusement réfléchir au meilleur moyen de faire avancer ce dossier. Cela soulève effectivement un problème en terme de coût.

De plus, le commissaire-enquêteur a déclaré que 95 % des visiteurs pour Eurexpo se déplacent uniquement en voiture. Il faut qu'il y ait une offre de service de transport sur Eurexpo afin que les personnes intéressées ne prennent pas leurs voitures. Ce problème reste important et je constate que tout est à charge dans cette enquête publique, comme pour la dernière enquête relative au Grand Stade.

Enfin, je rappelle que pour la réalisation du tramway, 22,50 mètres sont nécessaires pour le stationnement et la piste cyclable ou les arbres, et l'avenue Allende ne mesure que 18 mètres.

Pour arriver à un résultat d'ici 2012, il faut tenir bon, tout démontrant publiquement que ce passage sur cette avenue reste impossible.

M. LE PRESIDENT : Pour conclure, je rappelle qu'il s'agit d'une desserte entre Lyon et Eurexpo. Sur ce dossier, nous avons effectué un décrochage et des riverains qui n'étaient pas initialement impactés par le projet de tracé l'ont ensuite été. Au final, au lieu d'avoir des tracés courts, nous disposons de tracés plus complexes et présentant moins d'intérêt par rapport au but recherché. A l'avenir, il sera nécessaire de faire plus simple. A l'attention de tous ceux qui se manifestent sur l'Est lyonnais, j'indique qu'il va falloir trancher et que chacun prenne ses responsabilités. Il n'est pas possible de continuer à travailler dans ces conditions.

M. LE VICE-PRESIDENT RIVALTA : J'ajoute que les habitants des pavillons ont manifesté leur mécontentement par le passage du tramway à proximité de leurs maisons. Le problème est encore plus important au niveau de la commune de Chassieu qui a mobilisé tout le monde, même s'il est également reproché d'effectuer un détour sur la commune de Bron.

La séance est levée à 11 heures 55.
